



Conseil d'administration du 16 septembre 2021

Délibération n° 2021/57

Objet : **Admission de mise en non-valeur de la créance du locataire Alban Maréchal**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée,

Vu la délibération n° 2020/72 du 19 novembre 2020 approuvant l'action en recouvrement des titres exécutoires,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Admet en non-valeur la créance d'un montant de 5 155 € établit au nom de Monsieur MARECHAL (5 440 € diminués de la caution de 285 € comptabilisée au compte 165),
- Autorise une émission d'une demande de paiement au compte budgétaire 654 (pertes sur créances irrécouvrables) au nom de l'EPF,
- Mandate le Directeur Général à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente demande.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DCL

21 SEP. 2021

COURRIER ARRIVÉ